

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 21 mai 2024

Délibération	
N° 24.112.2	
En exercice ...	37
Présents	24
Votants	30
Pour	30
Contre	0
Abstention	0

PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL - SERVICE TRAVAUX
PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES VIA EUROPA À VENDRES
- CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS - AVENUE
D'AMSTERDAM - APPROBATION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE

Date de la convocation : 15/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 21 mai à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Henri BEC (représenté par monsieur Thierry DAURAT), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Nathalie PIQUES.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 21 mai 2024

**Parc d'Activités Économiques Via Europa à Vendres - Convention de servitude avec Enedis
- Avenue d'Amsterdam - Approbation et autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L323-1 et L323-2 relatifs aux procédures d'institution des servitudes administratives nécessaires aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité ;

Vu le code civil, notamment les articles 639, 649 et 650 relatifs aux servitudes dites d'utilités publiques ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne, notamment ceux en terme d'aménagement de l'espace et de développement économique ;

Vu le projet de convention de servitude transmis par ENEDIS ayant pour but de raccorder un poste en vue de l'implantation de l'entreprise MILENCE sur une partie de la parcelle section AE numéro 167 p, annexé à la présente délibération ;

Considérant que les parcelles du parc d'activités économiques Via Europa sont desservies en électricité par un réseau enterré ;

Considérant qu'Enedis demande à créer le raccordement depuis le réseau d'électricité haute tension existant à proximité ;

Considérant que le poste sera implanté sur l'emprise privée de la parcelle section AE numéro 167 p ;

Considérant que la Communauté de communes est propriétaire de l'emprise concernée par le passage de câblages, sur la parcelle section AE numéro 179 ;

Considérant que le projet de convention de servitude autorise la pose de 2 canalisations souterraines sur une longueur totale de 24 m et ses accessoires en limite, ayant pour but de raccorder au réseau d'électricité les installations demandées par l'entreprise MILENCE en vue de créer un complexe dédié aux recharges électriques des camions poids lourds ;

Considérant qu'à titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice de la présente servitude, une indemnité forfaitaire de 50 € sera versée par Enedis ;

Considérant qu'Enedis supportera entièrement, le cas échéant, les frais, droits et émoluments de la présente convention, notamment ceux induits par l'acte authentique ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Pierre CROS, 3^{ème} vice-Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE le projet de convention de servitude ci-annexé à conclure avec Enedis.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer la convention à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP

The image shows a handwritten signature of Alain CARALP in black ink. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a stylized 'D' with a sunburst inside, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LA DOMITIENNE' at the bottom.

Délibération transmise au représentant de l'Etat le **30 MAI 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **30 MAI 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Nathalie PIQUES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'NP', representing Nathalie PIQUES.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_SE-034-243400488-20240521-DELIB_24_11